



TRENTE ANS DÉJÀ !

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Que vous soyez nouveaux ou anciens habitants des quartiers de POLANGIS et du QUAI DE LA MARNE, peut-être ne connaissez-vous pas encore l'ASEP ?

Or, l'ASEP a aujourd'hui trente ans.

Trente années de lutte incessante pour que nos quartiers demeurent agréables à vivre, à vocation pavillonnaire, à taille humaine, préservés des mille et un dangers et nuisances qui les menacent.

L'ASEP est née il y a trente ans de la réunion de divers habitants du quartier de POLANGIS inquiets des risques de

surdensification et de disparition du caractère d'habitations basses avec jardins, excédés par les nuisances et le sans-gêne de certaines entreprises rendant la vie intolérable aux pavillons voisins et traumatisés par la construction de l'autoroute A4, avec ses expropriations taillant large en nos quartiers et sa noria d'engins de chantier et de camions défonçant nos rues.

En trente ans, nous avons préservé l'essentiel. Il fait toujours agréable à vivre en nos quartiers, et si vous y êtes nouveau, c'est probablement là la raison de votre choix.

Les dangers ont-ils disparu ? Ô combien non ! Ô combien non ! Et ce sont toujours les mêmes.

Nos quartiers sont toujours sous la menace d'affairistes de tout poil et comment pourrait-il en être autrement vu la pression foncière, la proximité de Paris, de la Marne, du Bois de Vincennes, du Tremblay, du RER, etc... ?

En 1977 - il y a presque trente ans - était promulgué le POS (Plan d'Occupation des Sols) de Joinville réglementant les possibilités constructives de chaque parcelle. L'ASEP, toute jeune, a lutté pied à pied pour la promulgation d'un POS à peu près satisfaisant pour nos quartiers. Nous y sommes parvenus.



2007 verra la promulgation d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) remplaçant le POS actuel. Là encore, l'**ASEP** aura dû multiplier les séances de travail en son Bureau, les rencontres avec la Mairie et les Urbanistes chargés de sa conception. Attention, tout sera arrêté prochainement.



Il y a trente ans environ, la construction de l'autoroute A4 défigurait nos quartiers par sa balafre et ses emprises. Nous ne rappellerons pas ici le long combat de l'**ASEP**, membre du Comité de défense des riverains, pour que le doublement de l'autoroute A4 par A86 ne se fasse pas en aérien. Pour interdire ou limiter de nouvelles expropriations, pour que ceux qui en seraient victimes soient convenablement indemnisés et enfin pour que les riverains soient efficacement protégés de toutes les nuisances du tronçon commun A4-A86, notre action continue.

Aujourd'hui, il semblerait (le conditionnel de prudence s'impose) que les pouvoirs publics aient renoncé au doublement de l'autoroute en aérien comme en souterrain et qu'ils soient décidés (toujours le même conditionnel...) à mettre en place sur les viaducs existants le traitement des nuisances, en particulier des écrans anti-bruit efficaces. L'**ASEP** participe chaque mois à une ou plusieurs réunions de travail avec les Services du Ministère de l'Équipement et il semblerait que la nature exacte des travaux et leur calendrier soient arrêtés d'ici à la fin de l'année.

Pour en savoir plus, faire connaître vos opinions et débattre de ces sujets, venez nombreux à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle de l'ASEP qui se tiendra le 23 Octobre 2006 à l'ANAS 18 Quai de Polangis à 20H30. Réservée aux adhérents, il sera possible d'adhérer ou de renouveler son adhésion à l'entrée.

Nous souhaitons le plus grand nombre possible d'adhérents.

C'est bien connu l'union fait la force - plus nous serons nombreux, plus l'**ASEP** pèsera dans les négociations.

L'adhésion est, de par les statuts, individuelle et il serait souhaitable que dans chaque foyer chaque personne majeure adhère.

À l'avance, nous vous en remercions.

PS : L'**ASEP** profitera de cette assemblée où nous vous espérons nombreux pour fêter son trentième anniversaire autour d'un verre de l'amitié.





RAPPEL PROGRAMME DU 2^{eme} SEMESTRE 2006



JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE

A4-A86 : Réunions de travail DDE/COMITE/ASEP

23 OCTOBRE 2006

Assemblée générale de l'ASEP au cours de laquelle nous fêterons nos 30 ans



OCTOBRE

Reprise concertation P.L.U.

Poursuite des réunions de concertation A4/A86.



NOVEMBRE

Réunions publiques A4-A86.



DECEMBRE

Bouclage P.L.U. et bouclage A4-A86 (?).



Pour l'ASEP le travail continue



Bulletin d'adhésion :

Mme, Melle, M. :

Profession (facultatif) :

Adresse :

.....

Désire adhérer, réadhérer à l'ASEP, ci-joint un chèque à l'ordre de l'ASEP.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à : 5 € pour les adhérents et plus pour les bienfaiteurs.

Elle doit être adressée au siège de l'Association à l'attention de Mme la trésorière de l'ASEP,
51 avenue du Parc- 94 340 Joinville-le-Pont